

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit, le 12 juin à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué par lettre individuelle, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Dominique LEROY, Maire.

Etaient présents : Dominique LEROY, Yvon GESLAND, Denis BELLONCLE, Gaston TOUSSAINT, Alexandra VANBESIEN, Gilles DEVILLEE, Sarah DUCHEMIN, Franck GAUTIER

Absents excusés : Christelle COIGNARD, Sarah LEPAGE, Jean-Paul PRADEL

Secrétaire de séance : Alexandra VANBESIEN



Délibération 2018/17 : Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'habitat: Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Le débat est ouvert au sein du Conseil Municipal au cours de la présente séance, conformément aux articles L151-5 et L153-12 du Code de l'Urbanisme,

Sur la base des réunions de travail organisées par la Communauté de Communes, accompagnée par le bureau d'études Géostudio,

À l'issue des échanges et de la présentation de la construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les 5 axes et les principales orientations qui étaient le PLUiH, déclinés chacun en plusieurs orientations, inscrits dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) :

Valoriser la cadre de vie remarquable de la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle :

- Protéger et valoriser la diversité paysagère du territoire
- Valoriser les ressources naturelles
- Réduire l'exposition des habitants aux risques et nuisances
- Accompagner le territoire face au changement climatique
- Prendre en compte la richesse du patrimoine naturel et bâti
- Développer l'éco-tourisme

Conforter la dynamique démographique tout en proposant une offre de qualité en services et équipements

- Atteindre 33 000 habitants en 2030
- Echelonner la croissance démographique dans le temps permettant ainsi l'accueil de nouveaux habitants dans de bonnes conditions sans déséquilibrer le territoire
 - Répartir l'accueil des nouveaux habitants en fonction du rôle des communes au sein du bassin de vie et de leur position géographique
 - Favoriser la bonne intégration des habitants sur la commune et plus largement sur le territoire limitant ainsi le phénomène de zone dortoir
 - Conforter une offre d'équipements et de services qui réponde aux besoins et aux attentes des habitants

Adapter l'offre de logements aux demandes actuelles et anticiper les besoins futurs

- Répartir de manière équilibrée la production de logements sur l'ensemble du territoire

- Favoriser les logiques vertueuses de densification et de construction des villes et villages sur eux-mêmes, afin de limiter l'étalement urbain
- Ouvrir une offre complémentaire en extension, en prenant soin à la qualité des liens avec l'urbanisation des villes et villages
- Diversifier le parc de logements pour l'adapter aux évolutions de la société
- Répondre aux attentes et besoins en logements de tous les publics

Accentuer la dynamique économique

- Renforcer l'attractivité du territoire en accueillant durablement de nouvelles entreprises
- Accompagner les commerces de proximité
- Conforter l'attractivité touristique du territoire
- Soutenir le développement des activités agricoles

Réinterroger les mobilités du territoire et proposer des alternatives

- Favoriser le covoiturage pour limiter le trafic des voitures individuelles et ainsi, les nuisances liées à l'automobile
- Permettre l'utilisation de nouvelles formes de mobilité
- Sécuriser et faciliter les déplacements doux du quotidien
- Gérer le transit des poids-lourds, très chargé le long de la Risle et sources de nuisances
- Encourager les initiatives en matière de transport en commun et conforter les lignes de transport en commun existantes
- Questionner l'avenir de la voie ferrée Evreux-Honfleur
- Anticiper les besoins en stationnement dans les nouveaux aménagements

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, Décide de valider les 5 axes et orientations du PLUiH dans le cadre du projet d'aménagement et de développement durables (PADD).



Délibération 2018/18: Aménagement de la forêt communale

Le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le projet d'aménagement d la forêt communale établi par l'office national des forêts en vertu des dispositions de l'article L212-3 du code forestier.

Les agents de l'office national des forêts présentent les grandes lignes du projet qui comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement ;
- La définition des objectifs assignés à cette forêt ;
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé des objectifs du projet,

Emet un avis favorable à l'unanimité des membres présents.



Délibération 2018/19: Modification du montant de l'acompte pour la réservation de la salle communale

Afin de garantir les règlements des locations de la salle communale dans leur intégralité, et éviter les procédures de recouvrement fastidieuses pour les règlements des soldes des locations impayés, il est

proposé de modifier le montant de l'acompte actuellement fixé à 50%, soit 125€ pour les habitants et 175€ pour les hors commune.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

- décide de fixer à compter de ce jour, le montant de l'acompte à 80 % du tarif de la location de la salle communale, celui-ci s'élèvera désormais à 200€ pour les habitants et 280€ pour les hors commune.
- Les modalités de règlement du solde s'effectuent le lundi matin à la remise des clés après état des lieux avec l'agent en charge des locations.



Divers :

Kermesse de l'école : la kermesse aura lieu le 23 juin 2018 à partir de 14h00, la remise des prix se déroulera à 17h00.

Elagage : suite au recensement des haies à élaguer effectué par la commission voirie/élagage, un courrier va être adressé aux propriétaires concernés.

Salle communale : face à la recrudescence des dépôts d'ordures ménagères et divers autour des conteneurs existants, des conteneurs supplémentaires vont être installés. Mr LEROY se charge de contacter les services compétents.

Mur de la mairie : un devis va être demandé pour la couverture du mur jouxtant la mairie et la cour de l'école

Site internet : Mr GESLAND et Mme VANBESIEN rappellent que le site est mis à jour régulièrement par leurs soins notamment pour les manifestations en cours et à venir.

